



PERTE DES NOTES EXAMENS ORAL

Par **beargrylls**, le **19/05/2011** à **17:16**

Bonjour,

Je suis actuellement en licence de droit et tous les élèves de mon option (moi y compris) ont appris aujourd'hui que le professeur de cette option a perdu les notes de l'oral (cet oral étant la note du partiel comptant pour le passage en master). Le professeur n'a pas perdu les copies, c'est un oral il y a juste des notes et c'est celle-ci qu'il a perdu. Nous sommes donc tous invités à repasser la matière.

Je suis assez déçu car j'avais vraiment réussi cet oral et il a eu lieu il y a longtemps je ne m'en souviens quasiment plus... De plus, je dois réviser mes rattrapages et cet oral intervient en plein milieu de mes révisions, il nous fait perdre à tous de nombreuses heures de travail. De plus, certains sont partis en vacances et ne pourront revenir pour l'oral à repasser.

Plusieurs amis m'ont dit que les professeurs dans ce cas là doivent mettre 20/20 aux élèves. Je crois que c'est trop beau mais j'aimerais savoir si cela a une base légale.

Le cas échéant quelles sont nos possibilités à nous élèves.

Merci d'avance.